CHAMPIONNAT DE LIGUE HABITABLE 2023

LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

REGLEMENT

1. La Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine, pour l’habitable, est divisée en 7 zones ou bassins géographiques : Bassin Limousin - Bassin Rochelais - Bassin de l’estuaire de la Gironde - Bassin des lacs Nord - Bassin d’Arcachon - Bassin des lacs Sud - Bassin Basco-Landais
2. La finale sera organisée sera par La Rochelle Nautique sur sa flotte de J 80
3. Pour la finale, Il y a la possibilité de faire courir 9 équipages sur les 6 supports mis à disposition.
4. Chaque zone décidera de son mode de sélection pour la finale et communiquera à la Commission habitable le podium de sa sélection.
5. Chaque zone bénéficiera d’une place réservée jusqu’au 17 septembre. Si un équipage de la zone considéré n’est pas inscrit avant cette date, la place sera libérée au profit des autres zones ou d’un candidat libre sur justification de son parcours.
6. Un club de la Ligue et un bateau habitable seront choisis chaque année, par la Commission Habitable, pour organiser la finale. Les équipages retenus régateront selon les instructions de course du club organisateur de la finale.
7. Les médailles de champions de Nouvelle Aquitaine seront attribuées aux trois premiers équipages.

Le responsable de la Commission Habitable

Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine

Eric LIMOUZIN  [e.limouzin1@gmail.com](mailto:e.limouzin@wanadoo.fr)